

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL de la séance du 12 mars 2019

Date de convocation : 6 mars 2019 - Date d'affichage : 6 mars 2019

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 25 - Votants : 33

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

PRESENTS

CHEVREUSE : Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO, Catherine DALL'ALBA, Jean-Philippe MONNATTE

CHOISEL : Alain SEIGNEUR

LE MESNIL ST DENIS : Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT, Dominique DARIO, Cédric CHAUVIERE, Marie-Christine BIHOREAU

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER

SENLISSE : Claude BENMUSSA

SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN

ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Myriam SCHWARTZ, Jacques CAOUS, Dominique JOURDEN, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Agnès BOSDARROS, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Dominique BAVOIL
Bernard TEXIER donne pouvoir à Catherine DALL'ALBA
Patrick TRINQUIER donne pouvoir à Jean-Philippe MONNATTE

LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT donne pouvoir à Cédric CHAUVIERE
Daniel DOUX donne pouvoir à Jacques PELLETIER
Véronique DEZ donne pouvoir à Michel ROMAIN

ST REMY LES CHEVREUSE : Gérarda BRUNELLO donne pouvoir à Myriam SCHWARTZ
Dominique MENARD donne pouvoir à Dominique JOURDEN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Patrick TRINQUIER

DAMPIERRE EN YVELINES : Ghyslaine WOLFF

LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ

SAINT LAMBERT DES BOIS : Bernard GUEGUEN

ST REMY LES CHEVREUSE : Gérarda BRUNELLO, Dominique MENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe MONNATTE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du PV du Conseil Communautaire du 5 décembre 2018
3. Projet délibération 2019.03.01 – Abrogation délibération 2018.12.04
4. Projet délibération 2019.03.02 – Événementiel d'intérêt communautaire – Lirenval
5. Projet délibération 2019.03.03 – Événementiel d'intérêt communautaire – JATH
6. Débat d'orientation budgétaire
7. Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 20h40

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur MONNATTE est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2018**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 5 décembre 2018 n'a pas été reçu pour validation par tous les conseillers. Le Président propose de mettre cette approbation à l'ordre du jour du Conseil Communautaire suivant qui se déroulera le 3 avril 2019 au Mesnil Saint Denis.

- **Délibération 2019.03.01 – Abrogation délibération 2018.12.04**

A la demande de la commune de Chevreuse et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**,

Décide d'abroger la délibération 2018.12.04 du 5 décembre 2018 de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse portant sur la représentation de l'hôpital gériatrique.

- **Délibération 2019.03.02 – Événementiel d'intérêt communautaire – Lirenal**

Le Président expose :

L'Association LIRENVAL organise chaque année le Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse.

Par délibération en date du 9 septembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé que ce salon était d'intérêt communautaire pour la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles ».

Le Bureau communautaire du 23 janvier 2019 propose de renouveler pour 2019 l'appui à cet événementiel, dans les mêmes conditions que celles décidées en 2018.

Une convention fixe les règles de l'attribution de la subvention.

Pour l'année 2018/2019, les frais d'organisation pour les élèves des classes impliquées des communes de la CCHVC sont de 0,50 € par habitant. La population de la CCHVC représente au 1er janvier 2019 25 738 habitants (source INSEE),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**,

Décide d'attribuer une subvention de 25 738 habitants x 0.50 € = 12 869 € pour l'organisation du Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse « édition 2019 » à l'Association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » (LIRENVAL).

Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action.

Précise que ce crédit sera inscrit au budget primitif 2019.

- **Délibération 2019.03.03 – Événementiel d'intérêt communautaire – Attribution d'une subvention à l'association « Jazz à toute heure » pour l'organisation du festival de Jazz Edition 2019 et autorisation de signature de la convention**

Le Président expose :

L'Association « Jazz à toute heure » organise chaque année son festival. En 2019, la vingt-et-unième édition de ce festival culturel d'envergure se déroulera du 15 mars au 14 avril 2019.

Par délibération en date du 9 septembre 2015, le Conseil communautaire a décidé que ce Festival était d'intérêt communautaire pour la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles ».

Le Bureau communautaire du 23 janvier 2019 propose de renouveler pour 2019 l'appui à cet événementiel, dans les mêmes conditions que celles décidées en 2018.

Ainsi, une convention d'objectifs et de moyens fixe le montant de la participation 2019 à 13.000 €, correspondant à l'organisation de 5 concerts (2 à St Rémy-lès-Chevreuse, 1 au Mesnil-Saint-Denis, 1 à Lévy-Saint-Nom, 1 à Milon-la-Chapelle) ainsi que l'organisation d'un concert gratuit réservé aux enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire.

Mme SCHWARTZ souhaite savoir pourquoi la Communauté de Communes ne prend en charge que 2 des 4 concerts organisés par JATH sur la commune de St Rémy.

Le Président précise que la Communauté de Communes s'est engagée, depuis plusieurs années déjà, à soutenir l'organisation de ce festival moyennant une participation forfaitaire, versée sous forme de subvention. Cette subvention n'est pas directement liée au nombre de concerts, qui se chiffrent à 4 ou 5 selon les années, en plus bien sûr du concert gratuit pour les enfants du territoire.

M BAVOIL rajoute que les communes du territoire qui souhaitent accueillir un des concerts du festival s'engagent à mettre à disposition leur salle de manière gracieuse et que ces communes peuvent, ou pas, faire payer aux visiteurs l'accès, en collaboration avec l'organisation. Libre aux communes aussi de proposer à l'organisation davantage de concerts que celles conventionnées avec la CCHVC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**,

Décide d'attribuer une subvention de 13.000 €, à l'association « Jazz à toute heure » pour l'organisation du festival de jazz – Edition 2019.

Décide de prendre en charge les frais de transport permettant aux écoles primaires qui souhaitent participer au concert réservé aux scolaires, de se rendre sur site. La coordination du transport restera à la charge de l'école ou de la commune concernée. Le tarif sera négocié au mieux avec les transporteurs et représente un coût prévisionnel de 3.500€.

Autorise le Président à signer la convention annexée à cette délibération ou tout autre document permettant la mise en œuvre de cette action.

Précise que ce crédit sera inscrit au budget primitif 2019.

- **Délibération 2019.03.04 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Président précise que la préparation du Rapport d'Orientation budgétaire 2019 de la CCHVC a été faite par le Bureau - Commission Finances en date du 5 février 2019, puis a été validée en réunion de Bureau du mercredi matin du 12 mars 2019.

Le Président précise que les chiffres présentés, notamment pour la tendance 2019 sont des chiffres approchés et ne sont pas les chiffres du BP 2019 qui sera présenté au Conseil le 3 avril prochain.

Il rappelle également que les dépenses contraintes constituent toujours une part importante des dépenses de la CCHVC. Ainsi, en 2018 le FPIC avec 1 651 246 € représente 73% de la dépense de fonctionnement. S'y greffe pour la première fois, en 2018, la contribution GEMAPI, pour un montant de 302.934 € reversés aux 3 syndicats (SIAHVY, SMAGER, PNRHVC) pour des programmes de travaux dûment conventionnés. Le FPIC (73%) et la GEMAPI (13%) représentent ainsi donc près de 86% de la dépense de fonctionnement.

M ABOUT souhaite savoir comment est calculée la dépense aux syndicats pour cette compétence. Le Président précise que chaque Syndicat propose un programme de travaux, validés par ses propres instances délibérantes et que le SIAHVY/PNR et le SMAGER fonctionnent sur base d'une programmation pluriannuelle déjà en cours.

Le Président expose ensuite les autres éléments du ROB.

Concernant le tourisme, M BAVOIL, le Président de la Commission développement économique et tourisme, rajoute que la création d'un Office de tourisme intercommunal pourrait à terme être financé avec le produit de la taxe de séjour. Il convient néanmoins d'attendre une année de recette pour connaître le résultat exact. M DUFRASNES suggère de financer des panneaux de signalétique « CCHVC » sur les axes d'entrée du territoire. M BAVOIL confirme que plusieurs pistes de travail existent en plus de la signalétique, comme la communication, les liaisons douces ou encore les transports à la demande des socioprofessionnels touristiques.

Pour le Plan Climat Energie, Mme VON EUW confirme la position du Bureau, elle ne voit pas l'intérêt d'une étude supplémentaire. Les PCAET sont peu suivis de faits, à faible portée opérationnelle et sans dispositif d'aide à l'investissement stimulant la réalisation concrète de travaux. Mme GRIGNON, Présidente de la Commission environnement, urbanisme et mutualisation, pense que cette action a peu d'intérêt et qu'il convient plutôt de développer quelques actions spécifiques.

Mme VON EUW souligne l'importance de ne pas doubler les dispositifs du PNR et rappelle l'existence de leur dispositif d'aide aux communes pour les investissements d'économies d'énergie. La plateforme « repère habitat » donne aussi d'excellents conseils aux particuliers.

M D'ANNOVILLE regrette que le ROB n'intègre pas un volet « Environnement » à part entier. La lutte contre l'extension des frelons asiatiques pourrait, par exemple, être une action intercommunale. Après échanges sur le sujet, le Président comprend la demande et se propose de l'évoquer lors de la prochaine réunion Budget du Bureau.

Pour le transport, M ABOUT se questionne pourquoi le rapport ne précise pas de manière plus exacte un engagement pluriannuel. Mme GRIGNON explique que le Bureau est en attente de précisions complémentaires d'Ile de France mobilités quant aux coûts de certaines actions proposées par l'étude transport Iter. Le renforcement de certaines lignes, comme le 39.17 et 39.27, pourrait être facturé à hauteur de 60.000 € à la CCHVC.

Pour la communication, Mme SCHWARTZ aimerait un budget « communication » renforcée. Le Président précise que la CCHVC a un site web qui ne demande que d'être complété. Quant à déployer davantage de bulletins communautaires, cela ne pourra se faire sans une aide importante des délégués pour fournir une information de qualité, la CCHVC ne disposant que de ressources humaines limitées. Mme SCHWARTZ, à la demande de M BAVOIL, serait prête à animer un nouveau groupe de travail. Mme GRIGNON propose dans un premier temps de définir la cible, puis ensuite le contenu. M SEIGNEUR confirme que ce sont avant tout les contributions qui sont essentielles, le passage en commission est ensuite rapide.

Pour conclure, le Président souligne que le budget 2019 a la capacité de porter des investissements assez importants, notamment sur les liaisons douces, suite aux excédents de 2017 et 2018. La mise en place de la FPU restera un axe de travail pour la prochaine mandature.

Après les échanges avec les membres du Conseil Communautaire sur ces orientations budgétaires pluriannuelles, le Président propose au Conseil Communautaire de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

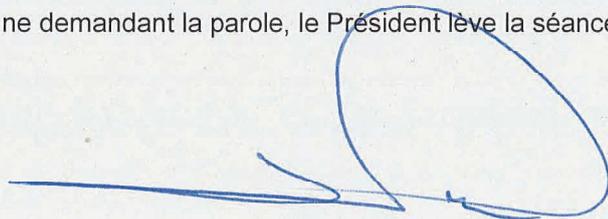
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019,
- et approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire qui lui a été présenté.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h15.



Jacques PELLETIER
Président